




# La vidéosurveillance, quels effets ?

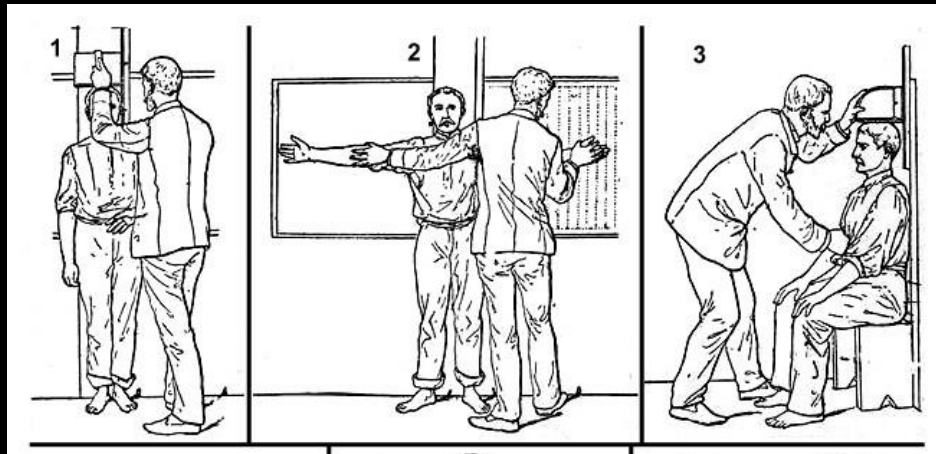
Eric Heilmann (université de Bourgogne)

Congrès de la sécurité urbaine

Zürich, 11 septembre 2015



Quelques remarques préalables à propos de la vidéosurveillance (cctv dans la présentation)...



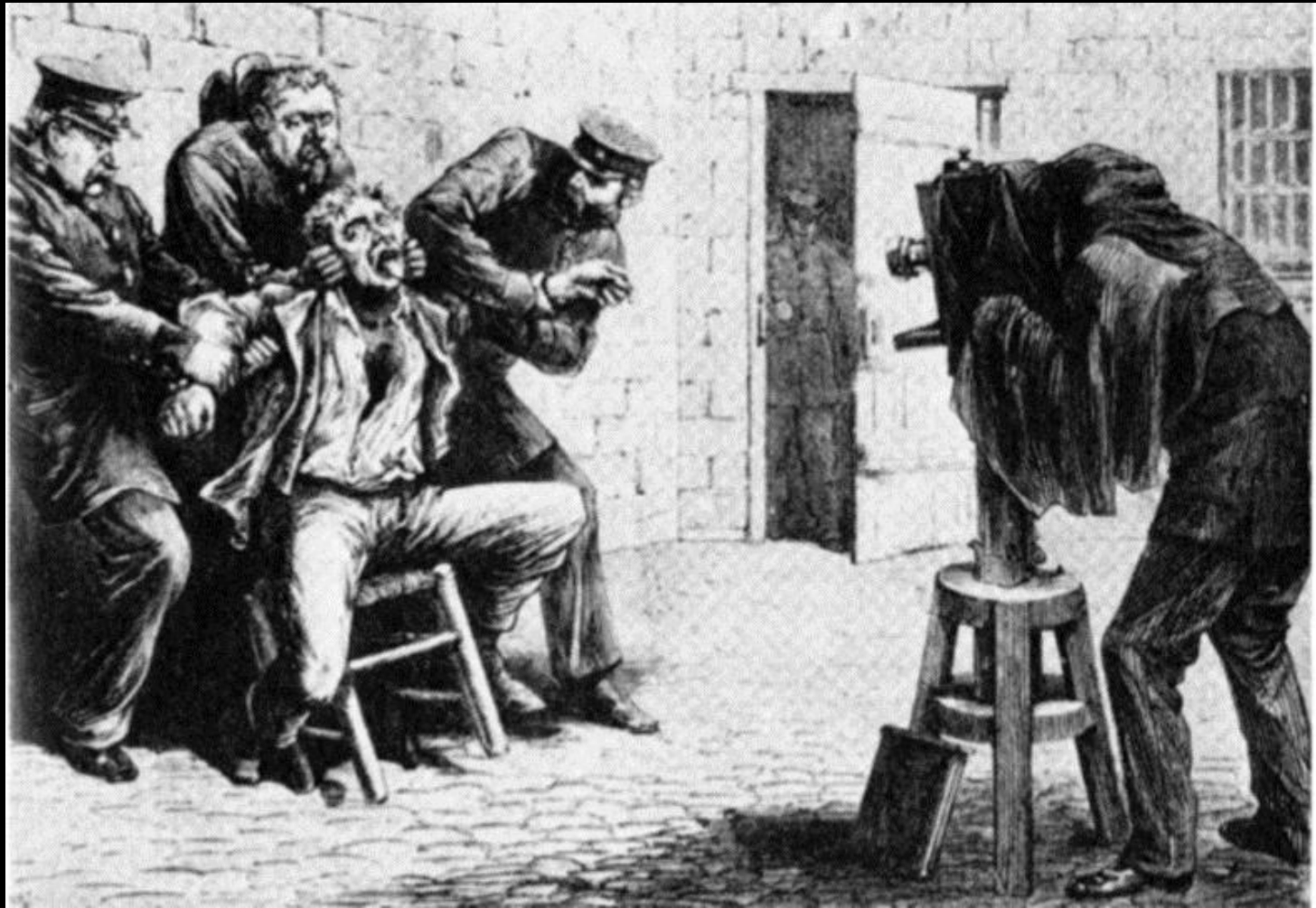
identification judiciaire fin XIX<sup>ème</sup>

# Constat I : la cctv, une surveillance incolore et inodore

Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, le contrôle-fichage des populations a toujours été ciblé.

L'inscription d'un individu dans un fichier de police est le premier indice de son appartenance à une catégorie sociale (supposée) déviante.

=> parfois « résistance » à l'inscription...



photographie judiciaire - 1875




Avec la vidéosurveillance, les procédures de contrôle des populations évoluent radicalement.

Si la cctv était un gaz, elle serait carbonique : incolore et inodore.



Dans un espace public, la cctv présente une double caractéristique :

- les images sont capturées sans égard à l'existence d'une cause précise, on filme tout le monde !
- l'enregistrement est réalisé sans qu'aucune contrainte soit exercée sur les personnes.



=> l'exploitation de la cctv n'affecte pas l'identité personnelle et sociale des personnes filmées.





## Constat 2 : la plasticité sociale de la cctv

La vidéosurveillance est susceptible d'intégrer tous les lieux, tous les territoires de la ville pour capter des images de ceux qui les occupent ou les fréquentent.

Toutes les fonctions sociales sont concernées par l'exploitation de la cctv : logement, éducation, commerce, santé, travail, etc.



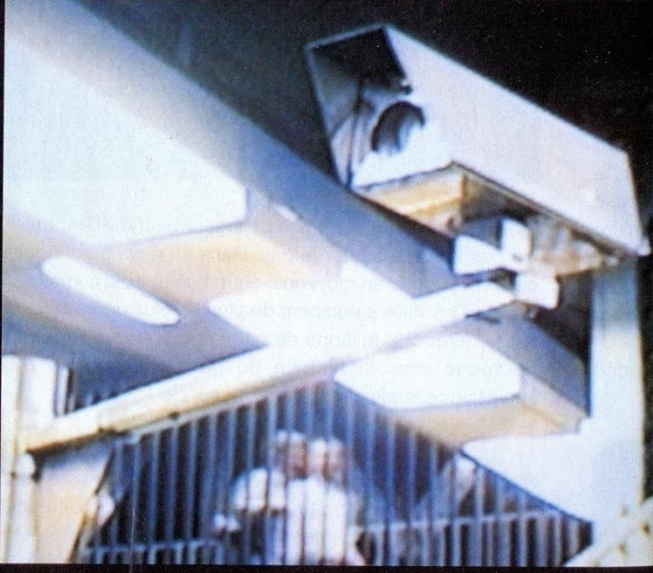
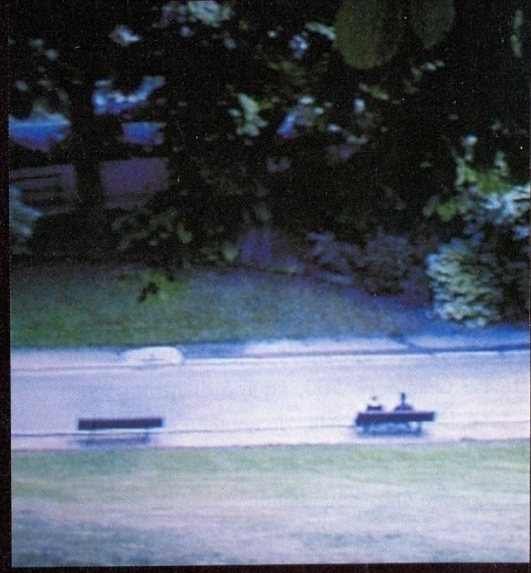
=> Banalisation des dispositifs

=> Dissémination des équipements de surveillance à distance : pas de *Big Brother*, mais une multitude de *Little Brothers*

=> Assemblage surveillant : mobilisation par les polices d'une multitude d'images captées par des sources différentes, croisement avec d'autres données (textes, sons...)

## Avec quels effets ?

- sur l'opinion publique : réduction du sentiment d'insécurité ?
- sur la détection des délinquants : augmentation de l'efficacité des services de police ?
- sur la prévention de la délinquance : réduction de l'activité criminelle ?



# I. Les effets sur le sentiment de sécurité des populations

Depuis 2007 en France, plusieurs enquêtes ont été menées pour mesurer le degré d'adhésion de la population à ces systèmes.


Toutes les enquêtes montrent que 70 à 80 % des personnes interrogées se disent favorables au « développement de la cctv dans les lieux publics » (20 à 30% d'avis défavorables).

**Les caméras rassurent la population.**




Mais cette adhésion varie sensiblement selon l'âge.

Exemple Ipsos 2008 : parmi les personnes interrogées, 77% des plus de 60 ans sont favorables à la présence de cctv dans les lieux publics, seulement 35% des 18-24 ans.



Les avis exprimés font apparaître des **différences notables selon la nature des lieux visés**. Exemple *Ipsos 2007* : « où faudrait-il installer en priorité des caméras? »

- 52% dans les transports en commun,
- 33% dans les parkings,
- 23% dans les centres commerciaux et les magasins,
- 20% dans les rues.



Toutes les enquêtes menées par la suite (une dizaine entre 2007 et 2014) confirment que c'est bien dans les transports publics que la présence des caméras suscite la plus forte adhésion.



## Et dans la rue ?

Lorsque l'opinion politique des personnes sondées est prise en compte, les avis sont plus tranchés s'agissant des caméras installées dans la rue (TNS 2010) :


- 54 % des personnes qui se disent proches du PS sont défavorables à leur présence dans la rue (45 % y sont favorables) ;
- 84 % des personnes qui se déclarent proches de l'UMP y sont favorables (16 % y sont opposées).

## Des caméras et/ou des hommes ?

Dans une enquête récente (*OpinionWay* 2014), on compare la capacité à rassurer des agents de sécurité et des caméras.

Question : « parmi les éléments suivants, lesquels contribuent à améliorer votre sentiment de sécurité ? »

- présence de la police : 89% (+4 depuis 2013)
- éclairage : 87%
- présence de vigiles : 86%
- présence de caméras : 81% (-3 depuis 2013)



Dans l'enquête menée par F. Klauser à Olten (2003), l'écart entre la présence policière et les caméras est encore plus grand : +30 points pour les policiers.



**Constat** : la population réclame une « police de proximité ».

**Action publique** : recours massif aux caméras pour répondre au sentiment d'insécurité de la population.

**Question (pour l'avenir)** : les caméras, qui rendent les policiers encore plus *invisibles* aux yeux de la population, vont-elles durablement réduire le sentiment d'insécurité ?



## 2. Les effets sur la détection-identification des délinquants

Constat : aucune enquête n'a été menée par des chercheurs professionnels en France sur ce sujet.

Seuls 2 rapports officiels publiés sont disponibles :

- *Rapport sur l'efficacité de la vidéoprotection*, ministère de l'intérieur, juillet 2009.
- *Rapport d'observations définitives : la sécurité publique à Lyon (2003-2008)*, Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, mai 2010

Taux d'élucidation total	Villes avec équipement de voie publique		Villes sans équipement de voie publique	
	2000	2008	2000	2008
Délinquance générale	21 %	31,7 %	23,2 %	35,2 %
Délinquance de proximité	7,5 %	10,4 %	8,4 %	11,9 %
Atteintes aux biens	9,3 %	12,8 %	10,5 %	14,9 %
AVIP	47,3 %	54,4 %	51,3 %	60,6 %

Évolution du taux d'élucidation selon la présence (ou non) de caméras  
Échantillon : 256 villes non équipées, 126 villes équipées.

Source : rapport Ministère de l'Intérieur, 2009

**Taux d'élucidation comparé entre villes sans vidéoprotection  
et l'échantillon de 49 villes**


	Délinquance générale		Délinquance de proximité	
	A-2	B+2	A-2	B+2
<b>Villes équipées de vidéoprotection</b>	<b>23,1%</b>	<b>32,9%</b>	7,7%	11,3%
Villes sans vidéoprotection (période 2000-2008)	23,2%	35,2%	8,4%	11,9%

A-2 = 2 années avant l'installation des premières caméras

B+2 = 2 années après l'installation de la dernière caméra

Source rapport Ministère de l'Intérieur, 2009





Le rapport de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes a analysé la politique de sécurité publique menée par la ville de Lyon entre 2003 et 2008.

En 2008, 180 caméras sont installées dans le centre ville ; 20 opérateurs travaillent 24h sur 24h dans le PC vidéo.

Quel est le nombre d'affaires traitées au quotidien par la police grâce aux caméras ?

En s'appuyant sur les statistiques disponibles en 2008, le rapport établit que :

- la police a enregistré 45 000 faits dont 20 640 faits de voie publique (visée par les caméras) ;
- parmi ces 20 640 faits de voie publique, le PC vidéo de la ville a reçu 322 réquisitions judiciaires,


soit 1,5% des affaires traitées...



La CRC constate encore que :

- la délinquance de voie publique a baissé de la même façon dans les quartiers de la ville équipés de caméras (-23%) que les quartiers non-équipés (-22%)
- la délinquance de voie publique a baissé plus fortement dans la ville voisine (Villeurbanne) non-équipée de caméras (-48%).

(période de référence 2006-2008)



Conclusion : au regard des investissements consentis par les collectivités publiques (plusieurs millions d'euros par an), **les résultats en terme de détection et/ou d'élucidation sont faibles.**

Même constat établi en Grande-Bretagne (3% des affaires à Londres selon des sources officielles).



### **3. Les effets sur la prévention de la délinquance**

Depuis le début des années 1990, en Grande-Bretagne notamment, des chercheurs professionnels ont mené de multiples études sur le terrain pour répondre à cette question.

Ils ont analysé plusieurs types d'infractions et exploité les données collectées par la police locale dans plusieurs « zones de contrôle » (avec ou sans caméra) et plusieurs mois avant et après l'installation de la cctv.

## Que retenir de ces enquêtes ?

**3.1** La cctv n'a pas d'effets dissuasifs à l'égard des infractions les plus graves commises contre les personnes (homicides, viols, agressions, etc.) ou les infractions commises avec violence contre des biens (attaques à main armée, etc.).



Pourquoi ?

- **les comportements de nature impulsive** (liés la consommation d'alcool ou de drogues par exemple) sont imprévisibles ;
- **les délinquants professionnels** ont pris en compte depuis longtemps l'existence de dispositifs d'alarme et/ou de détection dans leur plan d'action.






- la nature de l'environnement surveillé a une influence sur le comportement des délinquants.

Si l'environnement est complexe (les méandres d'une station de métro ou d'une gare), le risque d'être arrêté n'est pas assez grand pour dissuader un délinquant potentiel de passer à l'acte.




**3.2** Pour les atteintes aux biens (cambriolage, vol, etc.), les résultats sont plus contrastés.

- échec : des comportements sont difficilement détectables sur un écran de contrôle (action rapide et discrète d'un pickpocket)
- succès : dans les espaces clos (type parking) où les entrées/sorties sont limités et la délinquance ciblée (vol dans ou de véhicules).



**3.3** Le succès d'un système de cctv est toujours lié à d'autres mesures de prévention mises en œuvre avec l'installation de caméras : éclairage, information des populations, patrouilles sur le terrain...

Il ne suffit de greffer des caméras dans la ville pour régler les problèmes : nécessité d'associer d'autres mesures de prévention.




**3.4** Les agents de l'ordre (opérateur vidéo employé par une municipalité, policier d'un service de l'Etat) ne portent pas leur attention sur les mêmes catégories de population. Ils répondent à des attentes / injonctions différentes (maintien de la tranquillité publique pour les maires, recherche du flagrant délit pour la police judiciaire, etc.)



D'où nécessité de :

- définir avec précision les objectifs à atteindre ;
- coordonner l'action des différents acteurs en charge du maintien de l'ordre sur le terrain (management) ;
- évaluer les résultats pour se fixer de nouveaux objectifs.



**3.5** Les enquêtes de type ethnographique (observation du travail des opérateurs) montrent encore que :

- les opérateurs ont des compétences professionnelles variables selon les lieux

- les opérateurs sont occupés par de nombreuses tâches annexes

=> La surveillance de l'espace urbain n'est jamais continue.

**WHAT ARE  
YOU  
LOOKING AT?**

